



*Municipalité de
St-Germain de Grantham*

AVIS PUBLIC RÔLE D'ÉVALUATION

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, sera, **en 2018**, en vigueur pour son **troisième** exercice financier. Que le rôle a été déposé à mon bureau le 30 octobre 2015 et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2018; (au plus tard le 30 avril 2018)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Drummond

436, rue Lindsay

Drummondville (Québec) J2B 1G6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **MRC-200** de la **MRC de Drummond** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 11e jour du mois de décembre deux mille dix-sept.

Nathalie Lemoine
Directrice générale